



Bora-Care

Fiche signalétique

Date d'émission : 01-nov.-2003

Date de révision : 11-janv.-2024

Version 3

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Bora-Care

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité NIS-008-CA-FR

Synonymes Aucun

Numéro(s) d'enregistrement 30157

N° ID/ONU UN3082

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Concentré de termiticide, d'insecticide et de fongicide

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Identificateur du fournisseur initial

CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EST PAS CONFORME SAUF ADRESSE DU CANADA EST UTILISÉ

Adresse du fabricant

Nisus Corporation
100 Nisus Drive
Rockford, TN 37853

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone du fournisseur initial S'il vous plaît entrez Initial Nombre Fournisseurs de téléphone ici

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International) Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Vue d'ensemble des procédures d'urgence Ce produit chimique est un produit homologué par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires (CPCPA) et assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes des substances chimiques non homologuées en vertu de la LPA. Ce produit a été classé selon les règlements du Canada sur les produits dangereux (SIMDUT 2015). Veuillez consulter l'étiquette du CPCPA pour plus d'informations.

Aspect Gel transparent et visqueux

État physique Liquide

Odeur Caractéristique

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

Mot indicateur**Attention****Mentions de danger**

Nocif en cas d'ingestion

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Ethylene glycol	107-21-1	30-60	-	-
Disodium octaborate tetrahydrate	12280-03-4	15-40	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux	Une attention médicale immédiate est requise pour les ingestions importantes.
Contact avec les yeux	Rincer les yeux de la victime avec de grandes quantités d'eau, tout en écartant les paupières. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Laver soigneusement la peau avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe. Retirer et laver les vêtements avant de les réutiliser.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile ou si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir à moins d'y être invité par un professionnel de la santé. Consulter immédiatement un médecin pour des ingestions importantes ou si des symptômes apparaissent ou si vous ne vous sentez pas bien.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Peut causer une irritation des yeux et de la peau. L'inhalation de brouillards peut causer une légère irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion répétée peut causer des dommages aux reins.
------------------	--

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inappropriés	Un courant solide d'eau dirigé vers un liquide chaud et brûlant provoquerait une mousse et une diffusion du matériau brûlant.
Dangers particuliers associés au produit chimique	La combustion peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de l'oxyde d'éthylène.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Aucun.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun.

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Évacuer la zone de déversement et garder le personnel non protégé. Portez un vêtement de protection approprié tel que décrit à la section 8.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Diquez et collectez le liquide ou absorbez avec un absorbant inerte et placez-les dans des récipients appropriés pour l'élimination. Empêcher le déversement d'entrer dans les égouts et les cours d'eau. Signaler les communiqués requis par les autorités locales, étatiques et fédérales.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les brumes ou les aérosols. Porter des vêtements et de l'équipement de protection tel que décrit à la section 8. Utiliser avec une ventilation adéquate. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Retirer les EPI immédiatement après la manipulation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Gardez les containers fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des matières incompatibles. Garder hors de la portée des enfants. Protéger contre les dommages physiques.

Matériaux d'emballage Récipient non rechargeable. Ne réutilisez pas les conteneurs. Les résidus de produits dans des contenants vides peuvent être dangereux. Suivre toutes les précautions relatives à la SDS lors de la manipulation de contenants vides.

Matières incompatibles Évitez les oxydants forts et l'aluminium

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
Ethylene glycol 107-21-1	Ceiling: 100 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³ Ceiling: 100 mg/m ³ Ceiling: 50 ppm	TWA: 25 ppm STEL: 50 ppm STEL: 10 mg/m ³	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 127 mg/m ³
Disodium octaborate tetrahydrate 12280-03-4		TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³		

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Utiliser avec une ventilation d'échappement générale ou locale adéquate pour maintenir des niveaux d'exposition inférieurs aux limites d'exposition professionnelle. Des installations de lavage appropriées devraient être disponibles dans le lieu de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes où des éclaboussures sont possibles.

Protection de la peau et du corps Porter des gants imperméables tels que le caoutchouc butyle, le nitrile, le néoprène, le polyéthylène, le chlorure de polyvinyle ou Viton. Suivez les instructions pour la catégorie C sur un tableau de sélection des catégories de résistance EPA pour plus d'options. Porter des chemises à manches longues, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures lors de l'utilisation de ce produit.

Protection respiratoire Dans les opérations où les niveaux d'exposition sont dépassés, un respirateur approuvé par le NIOSH avec des cartouches de méthylamine ou de vapeur organique avec un préfiltre de pesticide approuvé ou un respirateur à air fourni approprié pour la forme et la concentration des contaminants devrait être utilisé. La sélection et l'utilisation d'appareils respiratoires doivent être conformes à la norme OSHA 1910.134 et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Reportez-vous à l'étiquette du produit pour plus d'informations.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Gel transparent et visqueux
Couleur	Transparent
Odeur	Caractéristique
Seuil de perception de l'odeur	Non déterminée

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	6.9-7.1 (50% solution dans l'eau)	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition	>100 °C / >212 °F	
Point d'éclair	>104 °C / >220 °F	(Dipropylene glycol methyl ether acetate)
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide-Non applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Négligeable	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité relative	1.38	
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Aucun	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	8000-11000 centipoise	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé.	
Propriétés comburantes	Non déterminé.	
<u>Autres renseignements</u>		
Point de ramollissement	Non déterminé	
Masse moléculaire	Non déterminé	
Teneur en COV	Aucune donnée disponible	
Masse volumique du liquide	Non déterminé	
Masse volumique apparente	Non déterminé	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Pas réactif dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Matières incompatibles.
Matières incompatibles	Évitez les oxydants forts et l'aluminium.
Produits de décomposition dangereux	Lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, il émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de l'oxyde d'éthylène.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Éviter le contact avec la peau.
Inhalation	Ne pas inhaler.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 735.00
 ETAmél (inhalation-
 poussière/brouillard) 2.50

Toxicité aiguë inconnue Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Ethylene glycol 107-21-1	= 4700 mg/kg (Rat)	= 10600 mg/kg (Rat)	> 2.5 mg/L (Rat) 6 h
Disodium octaborate tetrahydrate 12280-03-4	= 2500 mg/kg (Rat)	-	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction Borate de sodium: Le borate de sodium et l'acide borique interfèrent avec la production de sperme, endommagent les testicules et interfèrent avec la fertilité masculine lorsqu'ils sont administrés par voie orale à des doses élevées. L'acide borique produit des effets sur le développement, y compris la réduction du poids corporel, les malformations et la mort, chez les enfants enceintes administrés à l'acide borique par voie orale. Les études sur les animaux mentionnées ci-dessus ont été menées dans des conditions d'exposition conduisant à des doses de plusieurs fois supérieures à celles qui pourraient se produire par l'utilisation du produit ou par inhalation de poussière dans des milieux professionnels. De plus, une étude humaine de l'exposition professionnelle au borate de sodium et aux poussières d'acide borique n'a montré aucun effet néfaste sur la fertilité.

STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Le produit n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir un effet nocif ou dangereux pour l'environnement.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Ethylene glycol 107-21-1	EC50: 6500 - 13000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =41000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 14 - 18mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =27540mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =40761mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 40000 - 60000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =16000mg/L (96h, Poecilia reticulata)	EC50 = 10000 mg/L 16 h EC50 = 620 mg/L 30 min EC50 = 620.0 mg/L 30 min	EC50: =46300mg/L (48h, Daphnia magna)

Persistence/Dégradabilité Facilement biodégradable.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de partage
Ethylene glycol 107-21-1	-1.36

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque Ce produit n'est PAS RÉGLEMENTÉ pour le transport à moins que le colis ne contienne une quantité à déclarer. Si une expédition d'une quantité à déclarer (10 000 lb / 870 gal dans un seul colis) est en cause, les informations suivantes sur le TDO s'appliquent:

DOT

N° ID/ONU UN3082
 Nom officiel d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Ethylene glycol)
 Classe (s) de danger relatives au transport 9
 Groupe d'emballage III
 Quantité à déclarer (RQ) 10,000 lbs/ 870 gal

TMD

N° ID/ONU UN3082
 Nom officiel d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Ethylene glycol)
 Classe (s) de danger relatives au transport 9
 Groupe d'emballage III

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Ethylene glycol	X	X	X	X	X	X	X	X
Disodium octaborate tetrahydrate	X				X		X	

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 2 Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers particuliers -
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé 2 Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle Non déterminé

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale
*	Désignation de la peau

Date de révision : 11-janv.-2024

Note de révision: Examen réglementaire.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.



100 Nisus Drive • Rockford, TN 37853 USA • (800) 264-0870

Bora-Care and Nisus Corporation are trademarks or registered trademarks of Nisus Corporation #BC-FR-SDS-02132024